

- Nom du client : **DHIB MANEL**
- Adresse desservie : **15 AVENUE SADI CARNOT LOGEMENT 5
CREPY EN VALOIS**

→ Message

114242002765 114

MME DHIB MANEL
15 AVENUE SADI CARNOT
60800 CREPY EN VALOIS

→ Contacts

	Gérer votre compte sur internet www.saurclient.fr
	Service Clients 03 60 56 40 01 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
	Dépannage 24h/24 03 60 56 40 09 (prix d'un appel local)
	TSA 41160 92894 NANTERRE CEDEX 09
	Accueil 11 rue St Eloi 60800 CREPY EN VALOIS Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Votre facture du 19 février 2024

Montant prélevé le 05 mars 2024 : 113,82 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	1,94
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS	
Collecte et traitement des eaux usées	1,12
VILLE DE CREPY EN VALOIS	
Total facture	3,06
Solde antérieur	110,76
Montant à prélever	113,82

détail au verso

Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **juin 2024**.
Le prochain relevé de votre compteur d'eau aura lieu en **septembre 2024**.

Répartition de votre facture



-  Distribution de l'eau potable
63,4%
-  Collecte et traitement des
eaux usées 36,6%

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 05 mars 2024 sur votre compte numéro XXXXX91303P.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-1-0010787908-023476048-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
15 AVENUE SADI CARNOT LOGEMENT 5 CREPY EN VALOIS	0 m ³	082738	015 mm				
Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					1,84		1,94
Abonnement					1,84		1,94
Part SAUR	14-12-23 / 31-12-23				1,84	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées					1,02		1,12
Abonnement					1,02		1,12
Part SAUR	14-12-23 / 31-12-23				1,02	10,00	
				HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 2,86 €	TVA 5,50 % : 0,10 € TVA 10,00 % : 0,10 € TVA sur les débits : 0,20 €		Total facture TTC : 3,06 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

- ✓ Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ Paiement en espèces**
Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

*Merci de tenir compte des délais postaux,
entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement*